

1) Extension du réseau eau et électricité

Le Conseil approuve M. le Maire qui a mis à l'étude un projet général d'extension de distribution d'eau et d'électricité dans la ville et dans certains rues non comarinales. Quand ce projet sera établi les modalités de financement seront définitivement arrêtées de façon à éviter de grever les finances communales. On cherchera aussi à s'acharner sur plusieurs années les dépenses de branchements qui relèveront à la charge des usagers.

2) Eclairage Public

Afin d'éclairer certaines rues de la Chéri-chère et quelques rues du quartier de Foncillon, le Conseil décide d'autoriser M. le Maire à passer avec M. Pétier, électricien, un marché de gré à gré limité à 450.000 frs. Les travaux à exécuter sont mentionnés dans un devis estimatif s'élevant à

La dépense sera imputée au crédit - Ch. XXIV, article 1 du B.P. 1951.

3) Construction d'un abri pour voyageurs.

Le Conseil décide de faire construire sur le stage communal entre le Boulevard de Cordouan et la rue de Sigonnier un abri léger en béton destiné aux usagers

station des  
visitation

Boulevard  
depuis le  
emboqués  
une pas  
avec qui a  
seront

station  
station

rendre la  
et de l'

terrain  
maintenance  
des Fi-  
vil a

51044